



HAL
open science

Inflation : que sait-on ?

Fabien Eloire, Jean Finez, Pierre Blavier, Yann Guy

► **To cite this version:**

Fabien Eloire, Jean Finez, Pierre Blavier, Yann Guy. Inflation : que sait-on ?. Revue Française de Socio-Economie, 2023, 30, pp.5-27. 10.3917/rfse.030.0005 . hal-04119703

HAL Id: hal-04119703

<https://hal.univ-lille.fr/hal-04119703>

Submitted on 20 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Inflation : que sait-on ?

Pierre Blavier

Université de Lille, Clersé

pierre.blavier@univ-lille.fr

Fabien Éloire

Université de Lille, Clersé

fabien.eloire@univ-lille.fr

Jean Finez

Université Grenoble Alpes, Pacte

jean.finez@univ-grenoble-alpes.fr

Yann Guy

Université Rennes 2, LiRIS

yann.guy@univ-rennes2.fr

1. Introduction¹

Pendant plus de trois décennies, l'inflation, conventionnellement définie comme la hausse du niveau général des prix des biens et services, était faible dans la plupart des pays occidentaux. Elle s'établissait, au gré de la conjoncture macroéconomique, entre 0 et 3 % par an (cf. graphique 1)². La politique de désinflation compétitive du milieu des années 1980 et 1990, puis l'adoption de l'euro en 2000 et la doctrine de « zéro inflation » de la Banque centrale européenne avaient contribué à retirer sa centralité à ce phénomène économique³, que ce soit dans la vie quotidienne des Français ou dans les travaux en sciences sociales⁴. Or, depuis l'été 2021, une dynamique d'augmentation beaucoup plus soutenue des prix s'est enclenchée, en France comme à l'échelle mondiale. D'après l'indicateur synthétique utilisé par l'Insee, le taux d'inflation est ainsi passé en moyenne annuelle de 1,5 % en juillet 2021 à 2,9 % en décembre de la même année, puis à 4,5 % en mars, 5,8 % en juin, et 6,2 % en novembre 2022⁵. La France reste néanmoins, à ce jour, parmi les pays d'Europe où le phénomène est le plus modéré puisque la moyenne dans la zone euro s'élève à près de 9 % et que la hausse annuelle atteint parfois même les deux chiffres, comme en Belgique (10,4 % en juillet 2022), en Grèce (11,5 %), aux Pays-Bas (11,6 %) ou dans les États baltes (plus de 20 %) [Eurostat, 2022].

Le graphique 1 rend visibles ces différences par pays et replace les fluctuations de l'indicateur d'inflation dans sa perspective historique. Il invite ainsi à distinguer différents niveaux, en parlant par exemple d'hyperinflation lorsque le niveau général des prix augmente de plus de 50 % en un seul mois. Si tel n'est pas le cas actuellement, la période actuelle gagne à être mise en perspective au regard d'épisodes passés. En effet, l'inflation est un phénomène qui a existé dans de nombreux contextes historiques et géographiques, dont certains sont dorénavant célèbres de par leur ampleur, et bien documentés : l'inflation des années 1930 en Allemagne avec les fameuses brouettes de billets [Feldman, 1996], celle d'après-guerre en France [Chélini, 1998] ou dans les années 1970 [Chélini, Warloutet, 2017], ou encore en Amérique du Sud dans la période plus récente [Neiburg, 2006 ; Heredia et Daniel, 2019]. On peut ainsi relever que l'inflation est un phénomène qui renvoie à la mémoire collective des conjonctures économiques et qui implique des différences générationnelles.

¹ Les auteurs de cet éditorial remercient les membres du comité de rédaction de la *Revue française de socio-économie*, lecteurs attentifs de ce texte. Ils tiennent aussi à remercier vivement Thomas Reverdy pour son aide précieuse et son expertise sur les questions énergétiques. Les propos tenus n'engagent que les auteurs.

² Compte tenu du contexte économique changeant, nous souhaitons préciser à nos lecteurs que ce texte a été rédigé entre décembre 2022 et février 2023.

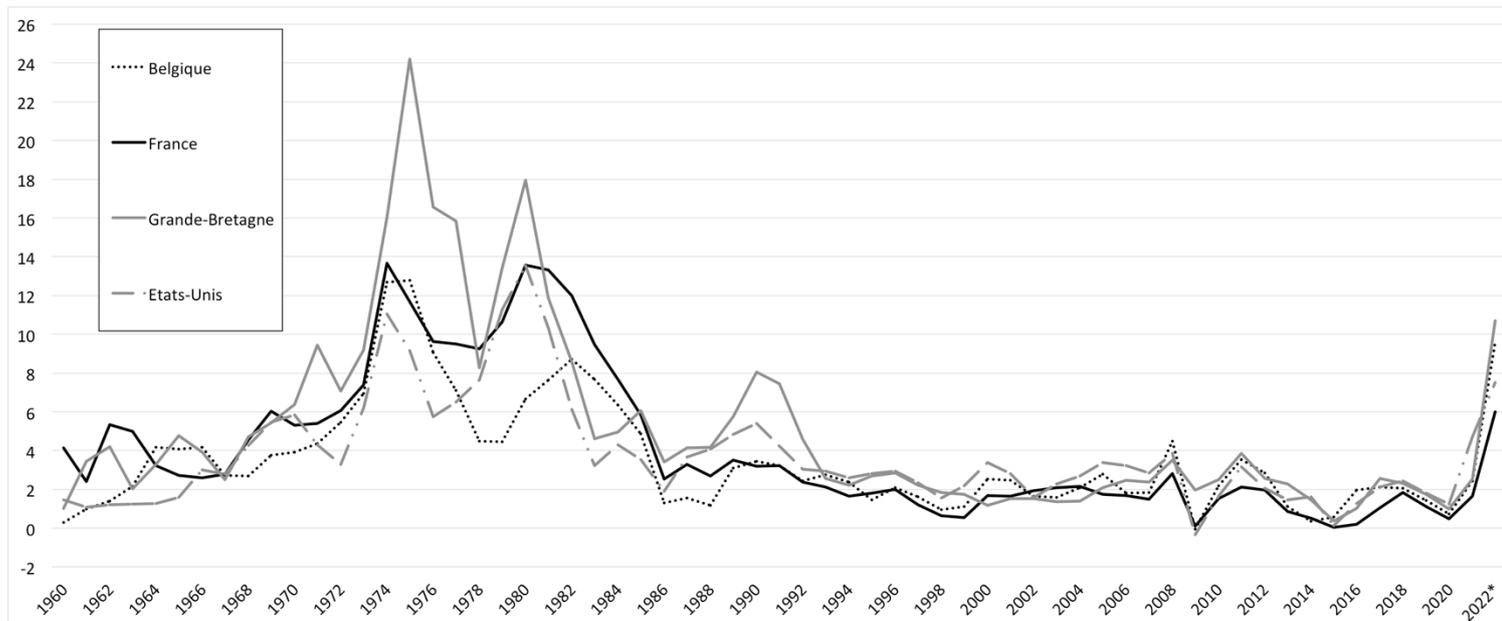
³ Mais aussi, paradoxalement, à faire augmenter l'inflation ressentie c'est-à-dire le sentiment d'une augmentation des prix plus élevée que celle que calcule l'indice officiel, contribuant à affaiblir sa crédibilité [Jany-Catrice, 2019a].

⁴ À l'exception notable des travaux portant sur les débats autour de l'indicateur synthétique de l'inflation, dont le mode de calcul est le fruit de nombreuses conventions statistiques [Jany-Catrice, 2019a, 2019b ; Touchelay, 2014, 2015].

⁵ Site web de l'Insee : rubrique « Statistiques et études ».

En tant que rédacteurs de cet éditorial, nous nous sommes par exemple fait la réflexion qu’aucun de nous n’avait véritablement connu à l’âge adulte de périodes d’inflation importante, contrairement aux générations de nos parents ou de nos grands-parents, dont certains avaient coutume de rappeler qu’ils en avaient bénéficié dans les années 1970 pour rembourser leurs crédits immobiliers et qu’elle était à deux chiffres dans les années 1980. Vincent Bonnacase [2019] a également bien décrit combien le niveau et la régulation des prix faisaient l’objet d’une mémoire collective au Burkina Faso. Il a en particulier montré combien le passage de la période coloniale vers le néolibéralisme s’était accompagné d’un transfert du pouvoir de l’État aux « grands importateurs » de matières premières qui déterminent dorénavant très fortement la fixation des prix de nombreux produits quotidiens (riz, céréales, etc.).

Graphique 1 : L’inflation annuelle dans différents pays, 1960-2022



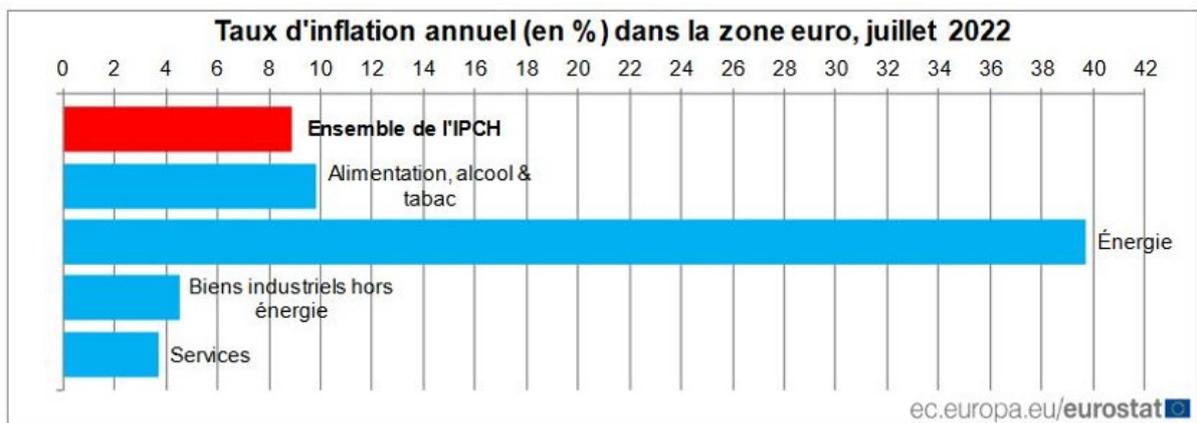
Source : Banque mondiale, « *World development indicators (WDI)* ».

L’indicateur synthétique de l’inflation dissimule des disparités importantes de sorte que tous les types de biens et services ne sont pas touchés de manière uniforme (cf. graphique 2)⁶. En ce qui concerne la situation actuelle en France, entre juillet 2021 et juillet 2022, les deux secteurs les plus contributeurs sont d’une part l’énergie, dont les prix ont augmenté de près de 40 %, d’autre part l’alimentation, l’alcool et le tabac (+9,8 %), dont l’augmentation s’explique elle-même, en partie, par celle de l’énergie. En France, entre décembre 2020 et octobre 2021, les prix du gaz ont ainsi augmenté

⁶ D’où les questionnements sur la pertinence du choix d’utiliser, pour son calcul, un « panier de biens » ne prenant pas en compte les prix de l’immobilier.

de 41 %, ceux des carburants de 21 % et ceux de l'électricité de 3 % [Insee, 2021]. Autrement dit, l'indice des prix à la consommation homogénéisé nécessite ce qu'il est convenu d'appeler des « composantes » de l'inflation qui peuvent être très variées et résulter de causes tout aussi diverses : les retards et l'engorgement du transport de biens manufacturés ou de matériaux de construction qui ont suivi la pandémie de Covid-19, la hausse des tarifs du gaz du fait de la baisse progressive de l'approvisionnement russe liée à l'agression de l'Ukraine par la Russie, mais aussi des céréales dont celle-ci était un producteur majeur, etc.

Graphique 2 : Taux d'inflation pour différents biens et services, 2022



Source : Eurostat, 2022.

Dans ce contexte troublé, cet éditorial cherche à éclairer le débat en cours en se référant aux contributions existantes à ce sujet, et en s'intéressant successivement à trois enjeux centraux. Le premier consiste à poser la question des mécanismes de détermination des prix [Eloire et Finez, 2021], que l'on invite à considérer non pas comme des grandeurs économiques résultant d'un simple équilibre entre offre et demande, mais comme des faits sociaux complexes résultant des croyances, pratiques et représentations des acteurs économiques et politiques engagés dans les échanges économiques et leur régulation. Ce pas de côté par rapport à la théorie néoclassique est indispensable pour saisir les mécanismes jouant sur l'évolution actuelle des prix, notamment ceux de l'énergie. Le deuxième enjeu concerne l'effet de l'inflation sur les budgets de famille : comment ceux-ci font-ils face (ou non) au contexte d'augmentation générale des prix, que ce soit par le biais d'ajustements de leur niveau de consommation ou d'aménagements du quotidien⁷ ? Enfin, le troisième enjeu réside dans les manières dont l'inflation modifie les déterminants de la rémunération du travail ou du capital.

⁷ Aline Leclerc et Thibaud Métais, « Comment l'inflation bouleverse la question des bas salaires », *Le Monde*, 9 octobre 2022.

Au cœur de ces trois enjeux se trouve la question de la redistribution : si l'inflation peut être conçue comme une « affaire de perdants et de gagnants » selon la formule heureuse de l'économiste Antoine Lévy⁸, qui sont-ils ? Comment les sciences sociales peuvent-elles nous éclairer à ce sujet ? En filigrane de ces réflexions, force est de constater la difficulté à saisir les mécanismes de l'augmentation des prix, leurs conséquences et les manières d'y faire face, que ce soit du point de vue des acteurs économiques, des pouvoirs publics, mais aussi des économistes et sociologues.

2. Remettre les mécanismes de détermination des prix au centre de la réflexion

L'inflation étant réapparue en juillet 2021, il est tentant d'y voir un effet de la pandémie de Covid-19. L'emballlement de la demande, consommation comme investissement, après plus d'une année de pause relative de la consommation, peut d'abord expliquer que les entreprises en profitent pour augmenter leurs prix. De même, du côté de l'offre, la remise en marche des chaînes d'approvisionnement a été onéreuse et a renchéri les coûts des produits du fait de congestions dans les transports ou encore de différentes pénuries. L'agression russe de l'Ukraine en février 2022 et les paquets de sanctions occidentales qui s'ensuivirent ont aussi contribué à augmenter le prix de nombreuses matières premières, énergétiques et alimentaires. Les politiques de relance et de soutien à l'activité mises en place par les gouvernements pour soutenir les entreprises et les ménages ont par ailleurs contribué à une augmentation des dépenses publiques qui ont elles-mêmes stimulé la demande. Il convient toutefois de procéder à une analyse plus fine pour comprendre dans quelles conditions les entreprises sont amenées à augmenter (ou non) leurs prix, et saisir les manières dont le contexte inflationniste accentue des comportements stratégiques déjà existants, voire donne lieu à des stratégies nouvelles qu'il resterait alors à étudier. D'autant que si les hausses de prix constituent des contraintes de premier plan pour tous les producteurs, les répercussions varient d'un secteur à l'autre selon le type d'intrant utilisé, l'intensité de la consommation énergétique de l'activité, les aides mises en place par le gouvernement, ou encore les choix des entreprises au regard de l'ensemble des engagements contractuels, dont l'énergie occupe une grande part. Après avoir évoqué l'explosion des coûts des entreprises les plus consommatrices, nous présentons la situation des artisans, les formes de justification des hausses de prix qu'ils pratiquent et les autres stratégies qu'ils mettent en œuvre. Enfin, nous analysons le rôle de l'action publique dans un contexte d'extension des marchés.

⁸ Antoine Lévy, « L'inflation est une banale affaire de gagnants et de perdants », *Le Monde*, 7-8 novembre 2021.

2.1. L'industrie électro-intensive face à l'explosion des coûts

Dans le secteur industriel, les entreprises dites « électro-intensives », comme l'électro-chimie ou la métallurgie, font partie des activités économiques les plus en difficulté, ou en tout cas celles dont les marges de manœuvre sont les plus limitées⁹. Depuis l'été 2021, elles subissent les effets de l'explosion du prix de l'électricité sur les marchés de gros. Alors que le « prix spot¹⁰ » moyen de l'électricité livrable en France au mégawattheure (MWh) s'établissait en 2019 à 40 € et en 2020 à 32 €, il atteint 275 € en décembre 2021, « soit plus de trois fois plus que son point le plus haut sur la dernière décennie » [ministère de la Transition énergétique, 2022]. Au cours de 2022, le prix du MWh a oscillé entre 100 € et 700 €, des niveaux jamais atteints depuis la libéralisation du marché de l'électricité au début des années 2000 [Reverdy, 2014].

Cette augmentation des prix de gros de l'électricité au niveau européen, qui se répercute sur les factures des consommateurs particuliers et industriels, résulte d'une conjonction de facteurs : sécheresse réduisant les réserves des barrages, arrêts pour maintenance de nombreuses centrales nucléaires, dépendance aux importations de gaz – servant notamment à la production d'électricité – amplifiée par la guerre en Ukraine [Reverdy, 2022]. Tandis que certains acteurs profitent de cette situation (les pays exportateurs de gaz comme l'Azerbaïdjan ou la Norvège dont les coûts de production n'ont pas augmenté et qui bénéficient de l'envolée des prix, mais également certains intermédiaires du marché de l'électricité qui spéculent sur les contrats à terme), l'État français tente de protéger les entreprises qui, confrontées à une croissance exorbitante des coûts, risquent la faillite.

Certes, les industriels bénéficient depuis 2010 d'un dispositif qui protège tous les consommateurs (ménages comme entreprises), appelé Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh) qui leur garantit actuellement un tarif fixe à 42 € par MWh, bien en deçà des prix d'achat sur les marchés de gros¹¹. Toutefois, ce tarif ne concerne qu'une partie de leur approvisionnement¹² et ne suffit pas à les protéger. Pour illustrer les difficultés du secteur industriel, on peut prendre le cas de la dernière usine de zinc en France. Dans cette fonderie située à Auby (Nord), qui appartient au

⁹ En France, une entreprise est classée comme « électro-intensive » lorsque sa consommation d'électricité est supérieure à 2,5 kilowattheures (KWh) pour 1 € de valeur ajoutée. En 2010, 253 entreprises avaient ce statut [DGCIS, 2013].

¹⁰ Le prix spot correspond au prix fixé au jour le jour sur les marchés financiers.

¹¹ La mise en place de l'Arenh date de la loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'électricité) du 7 décembre 2010. Elle permet aux fournisseurs d'électricité alternatifs d'acheter à EDF de l'électricité nucléaire à un tarif fixe défini par décret, indépendamment des conditions de marché, et de le revendre à bas prix à leurs clients. À propos de la réintroduction d'un tarif réglementé en France à la fin des années 2000, remettant partiellement en cause la doctrine libérale de régulation des marchés de l'énergie en Europe, voir Reverdy [2014].

¹² L'Arenh est limité à 100 térawattheures (TWh) par an, quantité inférieure à celle distribuée par les fournisseurs. Une partie de la facture en électricité des industriels dépend donc des prix fixés sur les marchés.

groupe international Nyrstar, les 300 salariés ont été contraints d'interrompre le travail en décembre 2022 pour une période d'au moins deux mois, car leur entreprise produisait à perte du fait du surenchérissement de ses factures d'énergie. Cette décision s'inscrit dans le prolongement d'une première décision de la maison-mère, un an auparavant, alors que se profilaient les premières augmentations du prix du MWh. Dans le cas de l'usine d'Auby, dépendante à la fois du cours de l'électricité et de celui de la tonne de zinc sur le marché des métaux, l'avenir de sa production est donc fortement déterminé par des facteurs externes. C'est ce qu'exprime dans un entretien le directeur du site : « En temps normal [...] l'électricité, c'est 35 % du coût fixe, ce qui est déjà énorme. Donc vous imaginez si le prix est multiplié par dix [...] Plus on va monter la production, plus on va perdre de l'argent parce que le prix de revient électrique dépasse largement les revenus que l'on peut tirer de l'usine¹³. » Un constat similaire peut être fait pour d'autres industries lourdes comme la production d'aluminium ou d'acier qui agissent dans le cadre d'un prix de marché mondial et les réduit au rôle de preneurs de prix (« *price-taker* »), à la fois pour l'achat des matières premières et pour la vente de leur production.

2.2 Des petites entreprises aux marges limitées

Bien qu'elles s'inscrivent dans un autre type de configuration, les conséquences de la hausse des coûts de l'énergie sont tout aussi préoccupantes pour de nombreuses TPE et PME, en particulier celles dont les contrats pluriannuels d'approvisionnement en énergie sont arrivés récemment à échéance. Les médias ont fortement relayé les difficultés de certains métiers de l'artisanat alimentaire. Les bouchers-charcutiers par exemple ont, certes, accès, au même titre que les autres entreprises, au dispositif Arenh, mais ils ne sont pas tous protégés par le « bouclier tarifaire » qui limite la hausse des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité. Mis en place par le gouvernement Castex à l'automne 2021, ce bouclier est censé protéger les particuliers, les petites collectivités territoriales, mais aussi les petites entreprises. L'une des conditions pour en bénéficier est toutefois d'avoir une puissance électrique au compteur inférieure ou égale à 36 kilovoltampères (kVA). Or, au même titre que les boulangers qui utilisent des fours électriques, les bouchers-charcutiers disposent d'installations énergivores : chambres froides, vitrines réfrigérées, machines.

D'autres dispositifs, comme « l'amortisseur électricité », ont été mis en place en janvier 2023 par le gouvernement. Cette aide, qui s'adresse aux TPE exclues du bouclier tarifaire ainsi qu'aux PME, est cependant beaucoup moins protectrice. Elle ne concerne en effet que la part variable de l'électricité (c'est-à-dire hors coûts d'abonnement, de réseaux et taxes) et son application est limitée.

¹³ « Hausse des prix de l'électricité : une usine ferme provisoirement ses portes », *France Info*, 20 décembre 2021.

En pratique, l'amortisseur vise à réduire, pour les TPE, à 230 €, le prix annuel moyen du MWh (avec une réduction maximale du prix unitaire fixée à 1 500 € par MWh sur la totalité de la consommation) et, pour les PME, à ramener à 180 € par MWh le prix annuel moyen de la moitié du volume d'électricité consommée (avec une réduction maximale du prix unitaire fixée à 320 € par MWh sur la moitié de la consommation). Ces systèmes d'aides complexes et soumis à la volonté de ne pas trop alourdir les dépenses publiques ne compensent donc qu'en partie l'explosion des prix de l'électricité, rendue possible par la libéralisation des marchés de l'énergie. Certes, les prévisions alarmistes de la fin de l'automne 2022 selon lesquelles 80 % des 33 000 artisans-boulangers seraient menacés de fermeture¹⁴ apparaissent aujourd'hui excessives, cependant l'encadrement partiel du prix de l'énergie est loin de résoudre tous les problèmes auxquels les petites entreprises sont confrontées.

L'inflation est en effet multiforme et ne se réduit pas aux *effets directs* de l'augmentation de la facture d'électricité. Prenons l'exemple du prix de la matière de base de la panification, la farine. Bien qu'il soit difficile à ce jour de mesurer précisément l'ampleur du phénomène¹⁵, tous les observateurs s'accordent à dire que les prix de vente ont fortement augmenté. Ces hausses ne sont pas le fruit de comportements opportunistes ou spéculatifs de la part des minoteries, entreprises dont les taux de profit sont parmi les plus faibles du secteur alimentaire¹⁶, mais résultent de la répercussion des augmentations des coûts auxquelles l'industrie est elle-même confrontée : celle des cours du blé, dont les prix ont presque doublé au cours des deux dernières années¹⁷ ; celles des salaires, favorisée par l'inflation¹⁸ ; mais aussi celle de l'électricité, essentielle au fonctionnement des moulins¹⁹. Ces différentes hausses qui se cumulent à chaque maillon de la chaîne « blé-farine-pain » ont pour conséquence de contraindre les artisans-boulangers, et plus généralement les petits commerces, à rogner sur leurs marges, lesquelles incluent notamment leur rémunération, ou à élaborer des stratégies commerciales pour reporter ces contraintes sur les consommateurs [Dallery *et al.*, 2009], ce que nous allons maintenant aborder.

¹⁴ Hugo Struna, « 80 % des boulangeries pourraient fermer face à l'augmentation des coûts de production », *Euractiv*, 7 décembre 2022.

¹⁵ Différentes sources [ANMF, 2022 ; Panier France Info et France Bleu avec NielsenIQ, 2022] font état d'une augmentation de l'indice des prix de la farine entre 20 % et 45 % du kilo entre décembre 2021 et décembre 2022.

¹⁶ Entre 2018 et 2020, le résultat courant avant impôt des entreprises du secteur est inférieur à 1 % [FranceAgriMer, 2022].

¹⁷ De 200 € la tonne en juillet 2020 (cours du blé tendre MATIF à Rouen) à environ 350 € en juillet 2022. Le renchérissement du cours du blé s'explique par des facteurs conjoncturels (pandémie de Covid-19, sécheresse au Canada, conflit en Ukraine) et par l'augmentation des prix des engrais, lesquels sont corrélés au cours du gaz et du charbon [Rajesh *et al.*, 2022].

¹⁸ Le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) a été revalorisé à quatre reprises en un peu plus d'un an : +0,9 % en janvier 2022, +2,65 % en mai 2022, +2,01 % en août 2022, +1,81 % en janvier 2023.

¹⁹ L'Association nationale de la meunerie française [ANMF, 2022] pointe une augmentation de 489 % de l'indice de prix spot de l'électricité entre mars 2021 et mars 2022.

2.3. Justifier l'injustifiable ? Augmenter le prix de vente aux consommateurs

Le maintien des marges par le biais du report de la contrainte sur le consommateur, dernier maillon de la chaîne des marchés, est un enjeu pour l'ensemble des commerçants, petits et grands. La stratégie la plus simple consiste à répercuter les coûts de production en augmentant les prix de vente. Il s'agit toutefois d'une opération délicate. Alors que les salaires augmentent moins vite que l'inflation, que les enquêtes d'opinion placent le pouvoir d'achat en tête des préoccupations des Français²⁰, et que les médias et cabinets spécialisés dans le suivi de la consommation multiplient les mesures du prix du panier moyen, les consommateurs redoublent de vigilance quand ils font leurs courses. Un récent rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) note à ce titre une évolution des comportements d'achat des ménages, lesquels réduisent en volume leur consommation de produits alimentaires (-2,4 % sur un an pour les produits de grande consommation) et se tournent de manière privilégiée vers les gammes de produits aux prix moins élevés, comme les produits des marques de distributeurs (+0,7 %), délaissant notamment les produits bio (-10,1 %) [IGF, 2022]. Afin d'éviter les comportements d'*exit* des consommateurs, les commerçants essaient de limiter au maximum les hausses de prix. C'est dans ce cadre que certaines enseignes de distribution s'engagent dans des opérations marketing de vente de produits alimentaires de grande consommation à prix coûtant et revendiquent le blocage de certains prix pendant une période donnée. Cette modération des prix, rendue possible par une baisse du taux de marge sur les produits concernés et par une stratégie commerciale de péréquation multiproduits²¹, présente cependant ses propres limites. Et force est de constater des hausses moyennes des prix importantes sur certains produits. Pour fidéliser les clients et protéger leur image, les enseignes produisent alors des *réצים* justifiant l'augmentation des prix qu'ils diffusent, notamment par le biais de leurs publicités et de leur communication médiatique.

Les petits commerçants, eux aussi, sont contraints de répercuter leurs coûts sur leurs prix. Reprenons l'exemple de la boulangerie artisanale. Au moment de la rédaction de cet éditorial, les données statistiques de l'Insee indiquent une hausse moyenne annuelle du prix de la baguette d'environ 8 %²², correspondant en pratique dans les boulangeries artisanales à une augmentation de l'ordre de 5 ou 10 centimes d'euro. Encore plus que la grande distribution qui propose du pain

²⁰ Par exemple, la récente enquête Harris Interactive – Toluna [2023] place le pouvoir d'achat comme « prioritaire » pour 76 % des personnes interrogées (+18 points par rapport à 2021), loin devant les autres thématiques comme « le système social (santé, retraite) » (67 %), « l'insécurité » (63 %), « l'éducation » (61 %) ou « la paix en Europe » (60 %).

²¹ Le rapport de l'IGF formule l'hypothèse que, dans la grande distribution, les faibles marges sur les produits alimentaires de base pourraient être compensées par une augmentation des prix et des profits sur d'autres produits non alimentaires, comme les produits d'hygiène et le maquillage.

²² Le prix moyen de la vente au détail en métropole de la baguette (pain baguette, 1 kg) est pris en compte dans le calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC) et, à ce titre, fait l'objet d'un suivi mensuel par l'Insee.

industriel particulièrement bon marché, les artisans-boulangers doivent faire preuve de pédagogie s'ils veulent convaincre leurs clients du bien-fondé de leurs augmentations. Les justifications peuvent notamment être livrées dans les interactions à la caisse avec les clients. Elles se donnent parfois également à voir dans des dispositifs narratifs plus élaborés, telles que ces deux affiches (issues d'un collectif) qu'une boulangerie parisienne a collées dans sa vitrine (cf. document 1), et par le biais desquelles elle communique à ses clients les difficultés auxquelles elle est confrontée. Les hausses de coûts concernent la quasi-totalité de ses matières premières alimentaires, ainsi que ses frais d'emballage et ses factures énergétiques : « Il s'agit là d'une question de préservation de nos commerces tout en vous garantissant une qualité durable de nos produits artisanaux », est-il souligné sur la première affiche. Quelques semaines plus tard, ce même artisan affine son argumentation sur une seconde affiche, en expliquant cette fois pourquoi l'augmentation de ses prix est un mal nécessaire : cela permet un maintien de l'emploi, la défense de l'artisanat et du savoir-faire français, la conservation de commerces de proximité, l'utilisation d'ingrédients de qualité. Il détaille également avec précision la composition de la hausse de ses coûts (+27 % sur les emballages, +33 % sur le sucre, +35 % sur la farine, +52 % sur le beurre). Une telle démarche n'est pas sans rappeler les processus d'« enrichissement » par la narration des marchandises que décrivent Boltanski et Esquerre [2017]. Cependant, à la différence de ces opérations de mise en valeur qui, chez les auteurs, concernent le secteur du luxe, les justifications de prix du pain ou d'autres marchandises du quotidien constituent surtout un moyen pour les commerçants de garantir la pérennité de leur commerce.

Document 1 : sur la vitrine d'un artisan-boulangier en temps d'inflation

POURQUOI NOS PRIX AUGMENTENT ?

Chers clients, Chères clientes,

Cette période d'inflation inédite et durable, liée à l'augmentation des matières premières et couplée à la hausse des énergies ne vous a pas échappé.

Comme vous, nous sommes fortement impactés par ces hausses. La quasi-totalité de nos matières premières ne cesse d'augmenter : farine, levure, sucre, beurre, chocolat ... De plus, les coûts de nos emballages continuent eux aussi à croître.

En plus de ces augmentations, l'incertitude sur les prix de l'énergie est venue compliquer notre quotidien. En tant qu'artisan boulanger, l'énergie représente une partie non négligeable de nos charges (fours, chambres froides, vitrines, ...).

De par la hausse de ces divers postes de dépenses, nous sommes dans l'obligation d'augmenter une nouvelle fois nos prix. Il s'agit là d'une question de préservation de nos commerces tout en vous garantissant une qualité durable de nos produits artisanaux.

Nous sommes pleinement conscients de l'inflation qui vous touche également, et nous espérons que vous comprendrez notre situation.

Avec toute notre considération,

Votre artisan boulanger

LE JUSTE PRIX DE NOS PRODUITS, POUR :

La conservation de votre commerce de proximité

Le maintien de nos employés

La défense d'un savoir-faire Français

L'utilisation d'ingrédients nobles et français*

La préservation de l'artisanat

*ingrédients français privilégiés autant que possible

Une hausse historique de l'ensemble de nos coûts qui s'intensifie :

+35%
Farine¹

+52%
Beurre²

+33%
Sucre³

+27%
Emballages⁴

Sources : ¹Statistiques ANSR - ²calculées à partir de données 2022, France AgriMer - ³Estimati - ⁴Historic Mag - Indices prix entre juin 2021 et juin 2022

**Merci pour votre soutien continu,
Votre artisan boulanger**

Source : sur la vitrine d'une boulangerie parisienne – Crédit : Anne Fretel

2.4. L'inflation au prisme de la qualité, de la quantité... et de la compression des coûts

À côté des augmentations de prix, d'autres stratégies moins visibles permettent aux commerçants de maintenir leurs marges malgré l'augmentation de leurs coûts. Deux leviers sont fréquemment utilisés : la baisse de la qualité et de la quantité. À ce jour, les enquêtes sur l'inflation ont paradoxalement laissé dans l'ombre ces questions, sans doute parce qu'elles nécessitent davantage qu'un simple relevé régulier des prix des produits dans les rayons ou sur Internet. En ce qui concerne la qualité, les travaux de Florence Jany-Catrice [2019b] soulignent que la baisse de la qualité des produits est une stratégie courante dans la grande distribution, mais également que prendre en compte ce critère constitue un véritable enjeu, susceptible de modifier la mesure même de l'inflation. En ce qui concerne la quantité, en ces temps de retour du phénomène inflationniste, les consommateurs ont pu faire l'expérience de modifications plus ou moins visibles du packaging de certains produits, masquant en réalité une réduction des quantités vendues. Ce phénomène a été popularisé sous le nom de « *shrinkflation* ». Il n'y a qu'à circuler dans les rayons d'un supermarché pour constater comment l'industrie agroalimentaire joue sur la taille des portions pour augmenter de manière indolore les prix²³. Des

²³ Les sciences sociales du marketing [par exemple Cochoy, 2002 ; Le Texier, 2022] soulignent fréquemment que le développement du *design* industriel et d'une « économie de l'emballage » au xx^e siècle a rendu possible la

pratiques similaires sont observables, notamment dans la restauration. Un restaurateur témoigne ainsi avoir choisi de diminuer la portion de frites et la longueur de ses sandwiches²⁴.

Pour tempérer les prix, d'autres stratégies, encore, peuvent être mises en œuvre. En région Centre, un producteur de fruits et légumes explique que « le prix du cageot a augmenté, celui de l'engrais a doublé, l'essence on n'en parle même pas...²⁵ ». Malgré une augmentation de ses ventes de 15 %, il gagnera moins d'argent. Sa solution : faire plus de circuit court, car c'est moins de frais d'emballages et d'essence. Autre exemple à Alençon, où un restaurant kebab, après avoir augmenté ses prix de 50 centimes, prend la décision de réduire ses horaires : « Nous avons fait cela malgré nous, c'était ça ou augmenter encore nos prix » explique la gérante²⁶. Le restaurant fermera plus tôt le soir et peut-être aussi le midi pour économiser l'électricité. Ces cas de figure n'épuisent cependant pas le sujet et il reste à engager une enquête sociologique pour analyser ces pratiques de l'industrie et du commerce agroalimentaire, ainsi que les réactions des consommateurs.

2.5. Les effets de l'inflation : vus depuis l'action publique, les conséquences du passage au « tout marché »

L'inflation rappelle que les mécanismes de détermination des prix sont des enjeux sociaux, et c'est à ce titre que la puissance publique y joue un rôle majeur, que ce soit directement ou indirectement. En France, il existe ainsi de nombreux services publics dont les prix sont encadrés par l'État central ou les collectivités locales et territoriales. C'est notamment le cas pour l'énergie, les timbres-poste, les études universitaires et les abonnements de transport²⁷. Il existe également beaucoup de prix qui font l'objet d'une surveillance de la part des autorités publiques, ainsi que de négociations entre l'État et les acteurs privés tels, dans le domaine de la santé, ceux des médicaments, des interventions à l'hôpital ou des consultations médicales. Il existe en outre des prix soumis, par le législateur, à l'absence de concurrence, comme c'est le cas en France pour les livres. Ainsi, depuis la loi Lang de 1981, pour un

transformation de produits (matériellement) analogues en produits (symboliquement) différents aux yeux des consommateurs. Cependant, un emballage en apparence identique peut contenir une quantité moindre de produits sans que cette baisse soit perçue par les clients. Le marketing et ses outils deviennent alors un moyen de tromper les consommateurs.

²⁴ Emie Berdah, « Réduction des portions et de la taille des sandwiches : les commerçants et restaurateurs sommés par l'inflation », *Femme actuelle*, 28 octobre 2022.

²⁵ Mathilde Cariou, « Inflation du prix des fruits et légumes : les circuits courts sauvent la mise », France Bleu, 24 juillet 2022.

²⁶ Emma Gomez, « Alençon. L'inflation vue par des commerçants : "Manger des frites devient un luxe !" », *L'Orne Hebdo*, 27 novembre 2022.

²⁷ On peut définir le prix comme « la contrepartie monétaire d'un droit d'acquisition ou de jouissance d'un bien, d'un service ou d'une force de travail » [Eloire et Finez, 2021, p. 6]. Les prix ne sont donc pas forcément le produit de mécanismes de concurrence et leur détermination peut être fondée sur des valeurs non économiques comme le *droit d'accès* à un bien ou à un service. Une telle conception permet de dépasser l'opposition classique entre « prix » (supposément libres) et « tarifs » (forcément administrés), laquelle ne tient pas suffisamment compte des significations et usages pluriels des deux termes par les acteurs économiques.

titre d'ouvrage donné, les prix doivent être identiques, quel que soit le canal de vente. Ces initiatives de régulation et de contrôle des prix sont le fruit de mécanismes politiques qui en réalité existent historiquement de très longue date.

Des politiques de prix maximum, qui peuvent rappeler d'une certaine manière le plafond sur le prix du gaz qui vient d'être adopté par l'Union européenne, ont ainsi été mises en œuvre dans l'Empire romain sous Dioclétien, dans un contexte d'inflation galopante. Durant la période médiévale, Charlemagne a également bloqué le prix des céréales lors d'années de mauvaise récolte. L'histoire longue du prix du pain aux XVIII^e et XIX^e siècles est emblématique de la nécessité d'un contrôle administratif de l'État sur le monde économique, pour des raisons politiques et morales. L'historien anglais Edward P. Thompson [1971], dans ses recherches sur l'économie morale de la foule, montre que les « émeutes de la faim » constituaient des mouvements de révolte contre les élites, visant à imposer des « prix honnêtes » et des « salaires justes », et comportaient des actions d'intimidation de masse et de « ventes forcées » à des prix bas, permettant aux plus pauvres d'acheter du pain, de la farine et des céréales. Le produit de ces ventes était d'ailleurs remis, dans le calme, aux propriétaires des marchandises.

À la libération, des systèmes de tarification publique ont vu le jour en France pour accompagner la reconstruction du pays et le développement de services tels que la poste, le transport ferroviaire, les télécommunications ou la distribution de gaz et d'électricité. La fixation des prix de ces services publics a reposé pendant longtemps (et repose encore parfois, au moins partiellement) sur un principe de *péréquation tarifaire*, visant une répartition équitable des coûts entre les usagers : la vente, à certains usagers, à un prix inférieur aux coûts de production est compensée par des recettes perçues auprès d'autres usagers à qui le service est vendu à un prix supérieur à ces coûts. En pratique, le mécanisme est souvent complété par un système de financement public issu des impôts, donc payé par l'ensemble des contribuables, usagers ou non du service. Ces mécanismes réglementaires permettent une certaine forme de régulation et de contrôle des prix, à même de modérer l'inflation. Leur survivance explique d'ailleurs en partie pourquoi le phénomène inflationniste est plus modéré en France que dans d'autres pays européens, où ils ne sont plus à l'œuvre, laissant alors prévaloir les mécanismes de marché. Ironie de la situation, le tarif réglementé du gaz disparaîtra en principe le 30 juin 2023. Les usagers qui en bénéficient encore reçoivent régulièrement des courriers pour les en informer et les inciter à choisir leur prochain fournisseur. L'État sera alors totalement désengagé de ce service public désormais entièrement privatisé, même si des tentatives de retour à une régie municipale ont vu le jour dans des grandes villes, comme à Lyon ou Bordeaux.

L'inflation des années 1970-1980 s'était répandue dans un paysage économique largement soumis aux régulations étatiques, puisque les salaires étaient indexés sur son évolution, et les prix de

nombreux services étaient administrés [Dumez et Jeunemaitre, 1989]. Celle des années 2020 intervient dans un contexte très différent. Les salaires ne sont plus indexés (mis à part le SMIC) et de nombreux prix sont désormais libéralisés, en lien avec des politiques engagées dans l'Union européenne dans les années 1990 et déployées dans les années 2000. En passant du public au privé et de prix administrés à des prix de marché dans des secteurs qui s'avèrent à la fois centraux dans les coûts des entreprises et qui induisent des dépenses « contraintes » dans les dépenses mensuelles des ménages, l'Union européenne a ainsi introduit un nouveau – et important – facteur d'incertitude économique. En effet, alors qu'un État dispose d'outils de contrôle des prix, de nombreux exemples empiriques montrent que la puissance publique se dessaisit de sa capacité d'action et laisse agir les acteurs des marchés. Soumis à des crises – et celles-ci s'enchaînent de fait actuellement : Gilets jaunes, Covid-19, agression de l'Ukraine par la Russie, crise écologique –, les marchés fluctuent, parfois de manière imprévisible erratique, au rythme des nombreux signaux d'informations qui se diffusent et s'entremêlent. Ils sont aussi la proie de mouvements spéculatifs et de comportements manipulateurs de la part de traders. En France, la libéralisation des prix a connu de nombreux échecs et revirements, et conduit à des incongruités telles que l'obligation pour EDF de vendre un quart de sa production d'électricité à son coût de production à ses concurrents, afin de « jouer le jeu » du marché européen.

L'extension et le pouvoir concédé aux marchés a aussi un autre effet, celui d'imposer une nouvelle norme. Dans le secteur électrique par exemple, le prix de gros n'est plus lié à son coût de production, mais à son prix d'échange sur le marché spot, comme évoqué précédemment. Cette nouvelle construction institutionnelle fait donc dépendre le prix, fixé par le marché, de nombreux facteurs, comme les conditions météorologiques et, surtout, les autres énergies nécessaires à la production d'électricité, dont le gaz lui-même. Ainsi, lorsque la production nucléaire, hydroélectrique ou renouvelable n'est pas suffisante pour faire face à un pic de consommation, et qu'il faut mettre en marche les centrales au gaz pour équilibrer le système, le prix de l'électricité devient alors dépendant de celui du gaz, également libéralisé. La Commission européenne n'a alors plus d'autre choix que de proposer une mesure de plafonnement du prix d'achat du gaz pour tenter de stopper l'emballement du marché. Il convient donc de lire l'inflation des années 2020 différemment de celle des années 1970-1980. Ce n'est plus la boucle prix-salaires qui se trouve au cœur de l'enclenchement du phénomène, mais les mécanismes de marché sur des biens et services vitaux dont le contrôle a été libéralisé et privatisé durant les dernières décennies.

3. Du point de vue des budgets de famille : des inflations, et des réaménagements pour y faire face

Le traitement médiatique de l'inflation est globalement très orienté vers son « impact » (terme qui relève de la balistique) sur la consommation ou plutôt le « pouvoir d'achat » des ménages. De nombreux articles de presse et de reportages tentent de décrire au jour le jour ce nouvel environnement économique en pointant différentes estimations du prix d'un panier de courses. Ainsi celui utilisé par France Info, France Bleu et NielsenIQ²⁸ fait-il apparaître une hausse plus forte que le taux d'inflation calculé par l'Insee : +14,4 % entre novembre et décembre 2022, soit 12 € supplémentaires sur un ensemble de produits du quotidien, qui valait 100,72 € le mois précédent. Les hausses de prix s'avèrent inégales en fonction des produits : +43 % sur la farine, +32 % sur les steaks surgelés, +28 % sur la sauce tomate, mais aussi +25 % sur le papier toilette. Après avoir abordé les implications de ces hausses, nous discutons des limites de ce seul constat pour comprendre les effets de l'inflation sur les budgets des ménages.

3.1. Estimer des effets différenciés de l'inflation

L'observation empirique de fortes différences de hausses selon les biens et services met à mal la pertinence du seul indice des prix pour rendre compte de l'inflation, et implique de considérer les structures différenciées de consommation des ménages. Or, celles-ci varient selon un grand nombre de paramètres, parmi lesquels sont classiquement distingués, d'une part, le niveau de revenu, donnant lieu à une hétérogénéité dite verticale, et, d'autre part, des caractéristiques socio-démographiques classiques (lieu et statut de résidence, catégorie socio-professionnelle, composition du ménage, y compris en genre et en âge, etc.) à l'origine d'une hétérogénéité dite horizontale²⁹. L'identification des déterminants du taux d'inflation selon les différents types de ménages est cruciale pour mieux comprendre le phénomène et concevoir le cas échéant une action publique efficace. Ce point est au centre de débats récents et techniques en sciences économiques, dont Xavier Jaravel [2021] a récemment proposé un état des lieux.

Sur le cas français, on peut se fonder sur au moins trois contributions pour évaluer le caractère discriminant de différents paramètres, et les ordres de grandeur des écarts qu'ils occasionnent : il s'agit des estimations réalisées d'abord par l'Institut des politiques publiques (IPP) [Dutronc-Postel et

²⁸ Géraldine Houdayer et Théo Uhart « Inflation : découvrez le prix du panier de courses de France Info dans votre département », France Info, 5 décembre 2022.

²⁹ On retrouve cette même distinction dans les débats sur les déterminants d'empreinte carbone, quant à savoir si les revenus suffisent pour rendre compte des écarts observés entre les ménages [Chancel, 2020] ou s'il faut compléter cette variable discriminante par d'autres, susceptibles d'être à l'origine d'importantes fluctuations intra-décile [Pottier *et al.*, 2020 ; Malliet, 2020].

al., 2022], ensuite celles de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) [Madec *et al.*, 2022], enfin, dans une moindre mesure, celles de l'Agence de la transition écologique (Ademe) [Quille, 2022] qui se concentre sur l'évolution des prix de l'énergie. Leur premier point commun est d'ordre méthodologique, à travers l'utilisation de modèles de micro-simulation dits statiques, mécaniques, ou encore « de premier tour », c'est-à-dire « avant prise en compte de réactions comportementales pouvant conduire à une modification des équilibres économiques » [Bourguignon et Landais, 2022]. Leur avantage est qu'ils sont assez simples à mettre en œuvre et à diffuser. Leur inconvénient est de ne pas tenir compte de probables effets dits « de second tour », qui désignent les changements de comportements des entreprises (tarification) et des ménages face au contexte inflationniste sur lesquels nous reviendrons. Leur deuxième point commun est d'utiliser la même source : l'enquête Budget de famille (Bdf) de l'Insee, qui fait référence en la matière dans la mesure où elle comporte des effectifs importants et, surtout, où elle est la seule à documenter à la fois la consommation des ménages et leurs caractéristiques socio-démographiques. Cependant, la dernière édition disponible date de 2017, soit un contexte un peu éloigné dans le temps et différent de celui d'aujourd'hui. Troisième point commun, ces études se concentrent sur deux grandes composantes de la consommation qui ont connu les plus forts taux d'inflation ces deux dernières années : l'alimentation et l'énergie dans ses différentes déclinaisons (chauffage, carburant), se concentrant ainsi sur les effets *a priori* les plus massifs.

Étant donné ces points communs, les résultats de ces études sont assez convergents dans le sens d'une hétérogénéité des effets de l'inflation. Cela vaut en particulier si l'on considère les écarts selon les revenus : le taux d'inflation moyen semble suivre une courbe en U inversé au fil des déciles [Madec *et al.*, 2022], ce qui s'expliquerait par des différences dans la structure de consommation. Les ménages les plus pauvres (premier décile), moins souvent détenteurs d'une automobile, sont en moyenne moins touchés par la hausse du prix des carburants. Ils possèdent des logements en moyenne plus petits et donc moins coûteux à chauffer, et sont les premiers bénéficiaires des politiques publiques de « coups de pouce » mises en place au fur et à mesure de la crise (« Chèque énergie », aide au chauffage au bois sous condition de ressources, etc.). À l'autre extrémité de la distribution des revenus, le poids de dépenses telles que le carburant ou le chauffage rapporté à leur revenu est plus faible pour les ménages les plus fortunés, pour qui le taux d'inflation effectif est donc plus faible. Entre les deux pôles, ce sont donc bien les « classes moyennes » qui font face aux plus forts taux d'inflation, notamment par le biais de leur usage de l'automobile. D'où un effet de l'inflation en forme de U inversé, même si, de manière frappante dans toutes les estimations, les écarts d'inflation selon les revenus ne dépassent jamais quelques points de pourcentages. Cette observation s'explique par le fait que, d'une part, on ne considère ici qu'une inflation différenciée uniquement selon l'alimentation

et l'énergie (voire le logement dans le cas de l'OFCE) et, d'autre part, que ces estimations renvoient à l'inflation telle qu'elle pouvait être mesurée en 2021 ou début 2022, et donc plus faible que fin 2022 ou début 2023.

Si l'on considère maintenant les niveaux de vie, c'est-à-dire l'inflation rapportée à l'ensemble des revenus et non plus seulement aux dépenses effectuées, alors les écarts sont un peu plus importants et le bas de la distribution des niveaux de vie apparaît plus impacté. Cela tient au caractère régressif de ce qui est dorénavant qualifié de « dépenses contraintes », définies ici intuitivement comme des dépenses relativement incontournables dont les prix ont justement récemment augmenté, telles que l'énergie ou l'alimentation. Cela touche donc directement les ménages les moins fortunés, dans le budget desquels cette part en quelque sorte incompressible est la plus importante. À l'inverse, chez les plus fortunés, la part de la consommation dans leurs revenus s'avère plus faible [Dutronc-Postel *et al.*, 2022], et donc ils épargnent proportionnellement plus que les ménages plus modestes.

Ces estimations sont donc précieuses, non seulement parce qu'elles donnent concrètement à voir les écarts qui se forment, mais aussi parce qu'elles attestent, contrairement à ce que suggérerait le sens commun³⁰, que le haut de la distribution des revenus est loin d'être perdant face à l'inflation, que ce soit en termes de taux d'inflation effectif ou d'évolution du niveau de vie. Ces études suggèrent de manière intéressante que ce sont plutôt les strates moyennes qui affrontent les taux d'inflation les plus importants. Bien évidemment, il s'agit là d'effets « en moyenne » pour les différents déciles. Ces études tentent donc d'affiner par d'autres caractéristiques telles que la composition des ménages, susceptible de peser sur les dépenses d'alimentation, la possession d'une automobile eu égard aux prix des carburants, ou encore la zone de résidence comme des indicateurs (des « proxy » dans le lexique statistique) permettant d'approcher l'usage du véhicule et le type de chauffage (gaz de ville en milieu urbain, bois ou électricité en zone rurale). Mais on voit bien que, de ce côté, les estimations restent frustes, faute de disposer ou d'exploiter des informations plus précises sur le transport automobile (type de véhicule, nombre de kilomètres parcourus, etc.), le chauffage ou les styles d'alimentation dont on sait à quel point ils peuvent être variés selon la stratification sociale, tout en ne disant rien des effets « de second tour » que nous allons maintenant aborder.

3.2. Ouvrir la description des réaménagements au-delà d'effets quantitatifs

Les hausses de prix pour chaque ménage sont difficiles à mesurer précisément compte tenu de l'inévitable complexité des budgets de famille, dont ne rendent compte ni les taux médiatiques

³⁰ Du fait que le patrimoine net de ces ménages verrait sa valeur réelle rognée par l'inflation, à l'inverse de ceux qui sont le plus endettés relativement.

évoqués plus haut ni les innombrables micros-trottoirs de consommateurs désabusés. Pour comprendre ce que recouvrent ces hausses, il faut non seulement considérer des structures de consommation (cf. plus bas), lesquelles permettent de situer un bien ou service par rapport à l'ensemble des dépenses, mais il faut aussi s'intéresser à l'existence ou non d'une foule d'aménagements alternatifs dans la tenue du budget. Tel ménage renonce purement et simplement à telle dépense afin de parvenir à la fin du mois, mais tel autre décide d'investir dans un système de chauffage au bois aux dépens de ses radiateurs électriques ; tel autre achète des couvertures et des pulls, celui-là recourt dorénavant au télétravail et au covoiturage pour limiter ses dépenses de carburant ; un autre va s'approvisionner dans le *hard discount* plutôt qu'au magasin bio, et un dernier décide d'acheter cette fois une voiture d'occasion plutôt qu'une neuve. D'autres encore se retrouvent obligés de franchir le seuil d'associations caritatives et banques alimentaires, comme dans ce reportage au Secours populaire dans lequel une mère de famille témoigne : « Le lait et les couches coûtent très cher. C'est difficile de s'en sortir³¹ ». « Il y a une demande très forte », souligne une responsable associative qui évoque une hausse de 8 % de la fréquentation (en juillet 2022). Outre le recours à ces aides directes, ce sont les habitudes de consommation dans les magasins qui sont aussi modifiées : « Je regarde les prix de tout. Je n'achète que des produits de première nécessité. Si je n'en ai pas besoin, alors je ne l'achète pas. C'est aussi ce que je dis à mes enfants », explique une autre bénéficiaire. Lors d'un reportage dans une supérette des Vosges, une gérante témoigne : « Des gens en difficulté en fin de mois viennent me voir, me demandent s'il est possible de payer le 1^{er} du mois quand le salaire est versé³². » Des clients se privent ou changent leurs habitudes. Elle évoque la vente des soupes toutes prêtes « qui coûtent pas cher et qui font deux repas » et le succès de son rayon « anti-gaspi » où elle dépose des produits soldés – « Beaucoup de monde vient spécialement pour ça » – en fin de journée parce qu'elle y met plus d'articles.

En ouvrant la description de la situation à ces changements de manière de tenir son budget, on se rend très vite compte qu'il devient plus difficile d'être exhaustif ou synthétique et que l'inflation se manifeste au quotidien par ce qu'il serait tentant d'appeler une foule de « trucs et astuces ». Ce sont bien l'ensemble de ces changements d'organisation de la vie quotidienne qui font l'épaisseur sociologique de l'inflation : les dépenses monétaires y occupent certes une place centrale, mais elles n'en constituent qu'une partie. Dès lors, dans de tels changements de contextes économiques, il paraît plus juste de parler de « réaménagements » que d'« ajustements », cette dernière dénomination étant sans doute trop restrictive, trop limitée à des changements exclusivement quantitatifs. Ce déplacement conceptuel semblera peut-être modeste, mais il est susceptible d'éclairer plus

³¹ Clara Bauer-Babef, « Inflation : au Secours populaire de Montreuil, "difficile de s'en sortir" pour les familles », *Euractiv*, 27 juillet 2022.

³² BFMTV, reportage du 7 décembre 2022.

clairement ce qui se cache derrière les « ressentis subjectifs » de l'inflation que cherchent à capter plusieurs sondages récents [Prati et Pérona, 2022 ; Cluster 17, 2022 ; Berhuet et Hoibian, 2022]. Quand on interroge les ménages sur leur situation financière ou sur le bien-être, qu'ont-ils en tête si ce n'est toutes ces pratiques qui permettent de « joindre les deux bouts » ? Ayant jusqu'ici privilégié les effets de l'inflation sur les budgets des ménages en nous concentrant sur la consommation, nous allons voir maintenant quels sont ses effets du côté des revenus, ce qui invite à nuancer l'habituelle dichotomie entre revenus et dépenses.

3.3. Effets de l'inflation sur les revenus

Face au renchérissement du coût de la vie, les ménages peuvent aussi tenter d'augmenter leurs revenus, ce qui là encore ouvre une large palette de réactions : untel augmente le volume d'heures supplémentaires qu'il réalise, celle-là décide de chercher un emploi plus rémunérateur, un autre décide de renégocier son salaire avec son employeur, tel chef d'entreprise décide de se diriger vers des activités plus rémunératrices, celle-ci se lance dans la coupe de bois de chauffage pour elle-même et pour le vendre à son voisinage, telle autre investit dans l'immobilier en espérant se procurer un revenu mensuel supplémentaire, un dernier s'engage dans un potager collectif pour cultiver ses propres légumes, etc. Cette liste est non exhaustive, mais c'est sans doute vers ce type de description qu'il faudrait aller pour comprendre les *manifestations socio-économiques réelles* d'un contexte inflationniste dans un pays comme la France. Il faut souligner que plusieurs activités se situent en réalité à la frontière de ce qu'il est coutume d'appeler le « formel » ou l'« informel », et surtout au croisement de la consommation, du travail, et éventuellement même de l'investissement que les ménages peuvent pratiquer.

On peut relever que les horizons temporels de ces différentes activités ne sont pas les mêmes, ce qui pose la question de la temporalité de l'inflation. Cette dernière a ceci d'insidieux qu'elle se manifeste rarement de manière immédiate (sauf à être galopante), mais plutôt dans une durée marquée de surcroît par l'incertitude. Les études montrent d'ailleurs que les ménages ont tendance à surestimer les taux d'inflation futurs [Gautier et Montornès, 2022], ce qui est susceptible de générer un ralentissement de la consommation et des anticipations de la demande à la baisse de la part des entreprises, et donc dans une perspective keynésienne un contexte récessif. L'incertitude plane aussi sur la temporalité de possibles réévaluations de revenus tels que les salaires, mais aussi les aides sociales et les retraites. L'étude de Biotteau et Fontaine [2017] à partir d'un modèle de micro-simulation des comportements (Ines) pointe ainsi clairement trois canaux d'effets différés de l'inflation sur le revenu disponible : 1) réévaluation des barèmes sociaux et fiscaux, 2) effet différé de l'impôt sur le revenu qui détermine les conditions d'accès à certaines aides sociales, et 3)

revalorisation annuelle du Smic et effets des négociations salariales. Tous ces éléments ont pour point commun l'incertitude qui caractérise la rémunération du travail et de l'épargne en contexte inflationniste.

4. Une question classique posée à nouveaux frais ? La rémunération du capital et du travail en contexte d'inflation

Selon une certaine partie de l'opinion publique, l'inflation devrait s'accompagner *quasi* automatiquement d'une hausse des salaires et des taux de rémunération de l'épargne. Empiriquement, la réalité est manifestement plus mitigée, ou du moins cet ajustement prend du temps. Par exemple, l'inflation générale a été chiffrée en 2022 autour de 6 %, mais le taux administré de rémunération du livret A n'est lui passé que de 1 % en février 2022 à 2 % en août 2022, puis à 3 % en février 2023³³. Il est donc de coutume de dire, avec l'analyse économique, que les épargnants « perdent de l'argent » en termes réels, tandis que les ménages endettés seraient gagnants, puisqu'à terme leurs salaires sont censés augmenter et faciliter le remboursement de leur crédit immobilier. Mais pour les salaires non plus, la hausse ne semble pas suivre très strictement l'inflation, puisqu'ils n'auraient augmenté en moyenne que de 4 % au plus en France en 2022 [Insee, 2022], et que le point d'indice des fonctionnaires ne l'a été que de 3,5 % (en juillet 2022). D'où la revendication, maintes fois entendue sur la gauche de l'échiquier politique [Marie et Monvoisin, 2022 ; Institut La Boétie, 2022], de réindexer les salaires sur l'inflation, comme c'était le cas avant 1982. On sait que, sans ce type de mesure, les salaires n'augmentent que de manière très hétérogène d'une entreprise à l'autre, selon toute une série de déterminants (secteur d'activité, rôle de la branche, taux de syndicalisation, mobilisation ou non des salarié·e·s, etc.), et surtout dans la mesure où beaucoup d'entre elles ne tiennent même pas de négociations annuelles obligatoires (NAO) [Blavier et Pélisse, 2021].

Ces rattrapages et leur temporalité ont été au centre du débat autour de la fameuse « spirale prix-salaires », selon un cercle vicieux dorénavant bien identifié : si les salaires augmentent, cela

³³ La décision d'augmentation du livret A ne résulte pas uniquement d'une décision du gouvernement, d'autant que depuis 2004 une formule, définie par arrêté, détermine le calcul du taux de rémunération. Cette formule, qui a évolué à plusieurs reprises, correspond actuellement à la moyenne entre « le taux interbancaire de la zone euro (€STR depuis le 1^{er} janvier 2021) et l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages, appréciés en moyenne sur les six derniers mois, avec un seuil de 0,5 % » [Banque de France, 2022]. Les taux interbancaires varient en fonction des taux directeurs de la Banque centrale européenne (BCE), et ces derniers ont été fortement relevés à partir de l'été 2022. La formule de calcul peut donc aboutir à des effets de décalage temporel : peu rémunérateur pendant les périodes inflationnistes, le taux du livret A dépasse au contraire l'inflation durant les périodes d'accalmie. La situation actuelle contredit dans tous les cas l'argument du gouvernement ayant introduit le calcul automatique du taux du livret il y a deux décennies. Le ministre de l'Économie Francis Mer présentait alors cette réforme comme un moyen de garantir une rémunération de l'argent des Français supérieure à l'inflation. En février, au moment d'écrire cet éditorial, c'était loin d'être le cas.

augmente les coûts de production des entreprises, puis leurs prix, donnant lieu à de nouvelles revendications salariales, etc. Dans ces conditions, le point de vue libéral, inspiré de la théorie monétariste (et plus anciennement quantitativiste) selon laquelle l'inflation résulterait avant tout d'un excès de liquidité monétaire, consiste à réduire la masse monétaire, et dans ce but à augmenter le taux d'intérêt directeur pour favoriser une restriction de l'offre de crédit par les banques commerciales, comme s'y engagent actuellement les banques centrales états-unienne (FED) ou européenne (BCE) [De Guindos, 2022]. Dans une perspective plus hétérodoxe, une telle augmentation des taux pourrait effectivement limiter la croissance de l'inflation par l'intermédiaire d'un ralentissement de la demande, mais dans une durée difficile à estimer, et risquerait de plonger les économies concernées vers la récession, en renchérissant le coût des investissements (via le taux d'emprunt), et donc *in fine* l'activité économique et l'emploi. L'idée qu'une limitation de l'inflation ne peut être obtenue qu'au prix de sacrifices portant sur l'activité économique et le chômage correspond en fait au point de vue exprimé dans le discours officiel de J. Powell, président de la FED, en août 2022. Une inflation de près de 9 %, comme celle qui a cours dans la zone euro fait donc craindre, à l'échelle macro, une hausse – problématique pour la cohérence du marché commun – des écarts de compétitivité et une dégradation des balances commerciales des pays les plus touchés, des baisses d'activité dues aux plus grandes incertitudes et donc une hausse du chômage, et la dégradation des déficits publics du fait des multiples mécanismes d'aides (boucliers, chèques) pour pallier les difficultés des ménages.

L'analyse postkeynésienne montre pourtant qu'à ce stade la boucle prix-salaire ne constitue pas un risque réel et qu'une réindexation des salaires nominaux sur l'inflation mérite d'être envisagée. Pour le comprendre, il est nécessaire de considérer l'inflation en s'interrogeant à la fois sur l'évolution des coûts de production des entreprises, mais également sur le conflit de répartition du revenu global qui découle de la hausse des prix, et donc les rapports de force en jeu entre capital et travail [Lavoie *et al.*, 2021 ; Marie et Monvoisin, 2022 ; Marie, 2022].

Le niveau plus ou moins élevé de la part salariale dans une économie, c'est-à-dire la part des salaires dans la valeur ajoutée, exprime en fait principalement un rapport entre deux évolutions : celle du salaire réel moyen et celle de la productivité moyenne du travail³⁴. Si l'on suppose par exemple des gains de productivité constants, on peut alors montrer, comme le font Marie et Monvoisin [2022], que la part des revenus destinés aux salaires ne peut rester constante dans un contexte de forte inflation

³⁴ Il est en effet possible d'exprimer la part salariale (ou coût salarial réel) en fonction du salaire nominal déflaté par l'indice des prix à la consommation, de l'inverse de la productivité du travail et, enfin, du prix relatif des biens de consommation et de l'ensemble des biens et services produits. Dans le raisonnement ci-dessus, on fait abstraction de l'évolution du prix relatif des biens.

qu'à la condition d'augmenter le salaire nominal moyen autant que l'inflation. Dans le cas contraire, la part salariale décroît et, par symétrie, la part des revenus destinés aux profits augmente.

Or, si l'on compare la situation de la période pré-Covid-19 à la situation actuelle, la part du revenu destiné au profit se situe à des niveaux tout à fait comparables : autour de 32 % pour les sociétés non financières en France en 2022, contre quasiment 31,5 % au cours de la décennie précédente³⁵. Dans un contexte de gains de productivité du travail par ailleurs en baisse [Institut La Boétie, 2022], la relative stabilité de la part salariale s'explique par un recul du salaire réel moyen entre les deux périodes, lui-même engendré par la hausse des prix. L'inflation actuelle est ainsi le signe que, dans leur globalité, les entreprises parviennent à maintenir leur marge en répercutant la hausse de leurs coûts sur les prix, sans que les augmentations de salaire nominales ne suivent. Autrement dit, le coût de l'inflation est supporté par les travailleurs en épargnant les profits.

Il convient de rappeler qu'il s'agit ici d'une analyse macroéconomique : le maintien ou la hausse de la part des profits dans le revenu concerne essentiellement les grandes entreprises. Les difficultés des TPE, des PME et des entreprises électro-intensives soulevées plus haut ne sont donc pas à remettre en question. Ce maintien des marges n'est qu'une moyenne et peut se traduire par des baisses pour certaines entreprises et des hausses pour d'autres, ce qui fait écho aux mécanismes de marché sur des biens et services vitaux évoqués précédemment. Il n'en reste pas moins que, d'après cette analyse, la boucle prix-salaire est quant à elle inexistante à ce jour et que l'inflation semble globalement peser davantage sur la rémunération du travail que sur celle du capital.

5. Conclusion

Ce tour d'horizon des connaissances disponibles sur l'inflation rappelle qu'il s'agit d'un objet historiquement balisé par les sciences sociales [Goldthorpe, 1978] et en plein renouvellement [Serafin, 2022]. Le contexte actuel invite à rouvrir des chantiers de recherche, par exemple sur les négociations salariales (depuis les branches jusqu'aux établissements), sur les jeux d'échelle permettant de mieux relier des dynamiques microéconomiques nécessairement hétérogènes (ménages, entreprises) à leurs agrégations macroéconomiques, ou sur la sociologie des prix et des pratiques entrepreneuriales. À moyen terme, il est possible que cet épisode, s'il devait perdurer, ait des effets sur la stratification sociale des sociétés occidentales, avec des « perdants » et des « gagnants ». D'où d'éventuelles retombées politiques, même si des travaux comme ceux de Thompson [1971] en son temps ou de Bonnacase [2019] plus récemment invitent à ne pas avoir une lecture trop mécaniste des liens entre

³⁵ Les calculs sont effectués à partir des données de comptabilité nationale trimestrielles [Insee, 2023]. On fait ici exception de l'année 2021 au cours de laquelle le taux de marge global est historiquement élevé, il revient aux niveaux connus aujourd'hui dès le dernier trimestre 2021.

augmentation des prix et révoltes populaires. En tout cas, tout au long de notre examen de la situation, nous avons été frappés par la manière dont les mesures actuelles de l'inflation, que ce soit au niveau des entreprises ou des ménages, apparaissent relativement floues. Pour les premières, on ne dispose par exemple pas d'un état des lieux précis des consommations d'électricité et de la part que ces dépenses occupent dans leur bilan comptable. Pour les seconds, on ne dispose à ce jour que de l'enquête Budget de famille de 2017 et d'exploitations réalisées à la hâte ces derniers mois. Voilà qui ne laisse pas d'inquiéter au moment d'envisager des politiques publiques, quel que soit le bord politique, puisque cela oblige à évoluer à tâtons dans un environnement très incertain.

Bibliographie

AMNF (2022), *Lettre d'information semestrielle*.

Banque de France (2021), « L'Épargne réglementée », rapport annuel 2021.

BERHUET S., HOIBIAN S. (2022), « Inflation : les classes moyennes à la peine », *Crédoc Consommation et modes de vie*, n° 327.

BIOTTEAU A.-L., FONTAINE M. (2017), « Effet d'un choc d'inflation sur le revenu disponible et ses composantes deux ans après : une approche par microsimulation », document de travail Insee.

BLAVIER P., PELISSE J. (2021), « Négocier collectivement les salaires en entreprise. Quels effets de la (non) mobilisation des salarié-e-s ? », *Travail et Emploi*, n° 164-165.

BOLTANSKI L., ESQUERRE A. (2017), *Enrichissement : une critique de la marchandise*, Paris, Gallimard.

BONNECASE V. (2019), *Les prix de la colère. Une histoire de la vie chère au Burkina Faso*, Paris, EHESS.

BOURGUIGNON F., LANDAIS C. (2022), « Micro-simuler l'impact des politiques publiques sur les ménages : pourquoi, comment et lesquelles ? », *Les notes du conseil d'analyse économique*, n° 74.

CHANCEL L. (2020), *Unsustainable inequalities: Social justice and the environment*, Harvard University Press.

COCHOY F. (2002), *Une sociologie du packaging ou l'âne de Buridan face au marché. Les emballages et le choix du consommateur*, Paris, PUF.

CHELINI M.-P. (1998), *Inflation, État et opinion en France de 1944 à 1952*, CHEFF, Paris, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

CHELINI M.-P., WARLOUZET L. (2017), *Calmer les prix : L'inflation en Europe dans les années 1970*, Paris, Presses de Sciences Po.

CLUSTER 17 (2022), « Les Français face à l'inflation », disponible en ligne sur le site *cluster17.com*.

DALLERY T., ÉLOIRE F., MELMIES J. (2009), « La fixation des prix en situation d'incertitude et de concurrence : Keynes et White à la même table », *Revue française de socio-économie*, vol. 4, n° 2, p. 177-198.

DE GUINDOS L. (2022), « Nous n'avons pas d'autre choix que d'augmenter les taux d'intérêt », *Le Monde*, édition du 22 décembre.

DUMEZ H., JEUNEMAITRE A. (1989), *Diriger l'économie. L'État et les prix en France, 1936-1986*, Paris, L'Harmattan.

DUTRONC-POSTEL P., FABRE B., JACQUETIN F. ET LALLEMAND C. (2022), « Hétérogénéité d'exposition entre les ménages à la hausse des prix de l'énergie », Journée de l'Institut des politiques publiques (IPP), Conférence budgétaire 2022, PSE.

ELOIRE F., FINEZ J. (2021), *Sociologie des prix*, Paris, La Découverte, coll. : « Repères ».

EUROSTAT (2022), « Le taux d'inflation annuel de la zone euro en hausse à 8,9 % », *Estimation rapide*, n° 86, 29 juillet.

FELDMAN G. D. (1996), *The Great disorder*, Oxford, Oxford University Press.

FRANCEAGRIMER (2022), Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires – Rapport au parlement 2022.

FIZE E., MARTIN P., PARIS H., RAULT M. (2022), « La situation financière des ménages en début de crise énergétique », *CAE Focus* n° 088.

GAUTIER E., MONTORNES J., (2022), « Les anticipations d'inflation des ménages en France : leçons d'une nouvelle enquête et de la crise du Covid-19 », *Économie et Statistique*, n° 534-535.

GOLDTHORPE J. H. (1978) « The Current Inflation: Towards a Sociological Account », in HIRSCH F. et GOLDTHORPE J. H. (dir.), *The Political Economy of Inflation*, Cambridge, MA, Harvard University Press, p. 186-214.

HARRIS INTERACTIVE et TOLUNA (2023), « Baromètre bilan et perspectives – Vague 14. Comment les Français ont-ils vécu l'année 2022 et dans quel état d'esprit abordent-ils 2023 ? », enquête pour RTL.

HEREDIA M., DANIEL C. (2019), « The Taming of Prices: Framing and Fighting Inflation in the Second Half of the Twentieth Century in Argentina », *Economic Sociology: The European Electronic Newsletter*, vol. 20, n° 2, p. 6-14.

IGF (2022), *L'inflation des produits alimentaires*, rapport n° 2022-M-042-02, ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

INSTITUT LA BOETIE (2022), « Inflation : la lutte des classes par les prix », LFI.

INSEE (2021), « La hausse des prix de l'énergie pèse sur le budget des ménages », *Conjoncture française*, décembre.

INSEE (2022), « Au deuxième trimestre 2022, l'indice du coût du travail – salaires seuls baisse de 0,2 %, l'indice – salaires et charges est stable », *Informations rapides*, n° 239, 15 septembre.

INSEE (2023), « Comptes des sociétés non financières », *Comptes nationaux trimestriels*, 31 janvier.

JANY-CATRICE F. (2019a), « L'indice des prix à la consommation en France : acteurs et conflits autour de sa mesure », *Revue française de socio-économie*, vol. 1, n° 22, p. 19-43.

JANY-CATRICE F. (2019b), *L'indice des prix à la consommation*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».

JARAVEL X. (2021), « Inflation inequality: Measurement, causes, and policy implications », *Annual Review of Economics*, vol. 13, p. 599-662.

LAVOIE M., MONVOISIN V., PONSOT J.-F. (2021), *L'économie post-keynésienne*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».

MADEC P., PLANE M., SAMPOGNARO R. (2022), « Une analyse macro et microéconomique du pouvoir d'achat des ménages en France », *Revue de l'OFCE*, hors-série.

MAILLET P. (2020), « L'empreinte carbone des ménages français et les effets redistributifs d'une fiscalité carbone aux frontières », *OFCE Policy Brief*, n° 62.

MARIE J., MONVOISIN V. (2022), « L'inflation ? Une question de répartition ! », Document de travail Les économistes atterrés.

MARIE J. (2022), « Rien ne justifie l'absence d'indexation des salaires », Blog Mediapart Les économistes atterrés.

MINISTERE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE (2022), *Chiffres clés de l'énergie*, Datalab.

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (2023), « Boulangers : les aides pour faire face à la hausse du prix de l'énergie », document en ligne.

NEIBURG F. (2006), « «Inflation: Economists and Economic Cultures in Brazil and Argentina », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 48, n° 3, p. 604-633.

POTTIER A. COMBET E., CAYLA J.-M., DE LAURETIS S. et NADAUD F. (2020), « Qui émet du CO₂ ? Panorama critique des inégalités écologiques en France », *Revue de l'OFCE*, n° 169.

PRATI A., PERONA M. (2022), « Le bien-être à l'épreuve de l'inflation », Cepremap.

QUILLE B. (2022), « Évolutions énergétiques récentes : quels effets inégaux entre ménages ? », Séminaire chaire Énergie & prospérité, EHESS.

RAJESH R. VERTIER P., LEMAIRE T., STALLA-BOURDILLON A., LE METAYER A. (2022), « Dynamique et implications de la récente hausse des prix du blé », *Bloc-notes Éco*, Banque de France, n° 298.

REVERDY T. (2014), *La construction politique du prix de l'énergie*, Paris, Presses de Sciences Po.

REVERDY T. (2022), « Comprendre la pénurie énergétique », AOC, 14 novembre.

SERAFIN M. (dir.) (2022), *Economic Sociology: Perspectives and Conversations*, vol. 24, n° 1.

THOMPSON E.-P. (1971), « The moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century », *Past and Present*, n° 50, p. 76-136.

TOUCHELAY B. (2014), « Les ordres de la mesure des prix. Luttres politiques, bureaucratiques et sociales autour de l'indice des prix à la consommation (1911-2012) », *Politix*, n° 105, p. 117-138.

TOUCHELAY B. (2015), « La fabuleuse histoire de l'indice des prix de détail en France », *Entreprise et histoire*, n° 79.